

La TVA change, les petites entreprises stressent

LUXEMBOURG - Depuis le 1^{er} janvier, la TVA a changé sur les services. Le taux n'est plus fixé en fonction du pays où réside l'entreprise qui propose le service mais du pays où ce service est effectué. La collecte de la taxe est donc modifiée pour les prestations à l'étranger. Ce qui fait parfois peur aux entreprises, surtout les petites. Pourtant, «dans la plupart des cas, il n'y pas beaucoup de changements»,



Les entreprises doivent s'adapter au changement.

assure la Chambre de commerce. Mais des entrepreneurs ont peur d'être sanctionnés pour n'avoir pas compris ce qu'ils doivent changer. D'ailleurs, les séances d'information sur la TVA ont fait le plein en fin d'année. Alors les chambres consulaires continuent de répondre aux questions de leurs membres. Un dossier en ligne sur le site de la Chambre de commerce détaille ce qui change.